



Lors de sa 138e session, le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies a constaté la violation par l'État du Cameroun des droits de Dieudonné Ambassa Zang, ancien ministre camerounais des Travaux publics. Ce dernier avait été condamné en 2015 par le Tribunal Criminel Spécial à la prison à vie pour détournement de fonds publics. Une plainte a été déposée auprès de l'ONU qui a ordonné à l'État du Cameroun de prendre des mesures pour remédier à cette violation.

#### **Le rappel des faits :**

Dieudonné Ambassa Zang était poursuivi pour détournement de fonds publics d'un montant de 5,820 milliards de FCFA. Il a été condamné à la prison à vie par contumace en 2015. À l'époque, il se trouvait en France en tant que réfugié politique. Cette condamnation a été contestée par Dieudonné Ambassa Zang qui a décidé de saisir le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies.

#### **Les constatations du CCPR :**

Après examen de la plainte, le CCPR a constaté que l'État du Cameroun avait violé plusieurs articles du Pacte International sur les Droits Civils et Politiques, garantissant le droit à un procès équitable et le droit à un recours utile. Le Comité a ordonné à l'État du Cameroun de prendre

des mesures pour accorder une réparation adéquate à Dieudonné Ambassa Zang et réexaminer sa condamnation en accord avec les garanties procédurales établies par le PIDCP.

**Réaction de Dieudonné Ambassa Zang :**

Dieudonné Ambassa Zang s'est dit en désaccord avec la condamnation et considère qu'elle avait pour objectif de l'éliminer de la scène politique camerounaise. Il reste toutefois conscient que les décisions du CCPR ne sont pas contraignantes, mais rappelle que l'État du Cameroun s'est engagé à respecter les droits reconnus dans le PIDCP.

**Comparaison avec le cas Karim Wade :**

Le cas de Dieudonné Ambassa Zang présente des similitudes avec celui de Karim Wade, ancien maire de Dakar. Karim Wade avait également été condamné pour corruption et avait saisi le Comité Onusien après que ses recours en appel et en cassation ont été rejetés. L'ONU avait rappelé à l'ordre l'État du Sénégal après examen de sa plainte.